



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

**SERVICE EAU POTABLE
STRATEGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU
Délibération n°78/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	16 septembre 2024
Date d'affichage	17 septembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	27
Nombre de Procurations	03

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSÉ Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BAZIN Lucien, BESSIN Irène, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël et LETELLIER Nadine.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MARTIN Eric, RUAULT Jean-Claude et VELANY Guy.



Procurations : de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis, de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur DROULLON Joël, de Monsieur GOSSMANN Patrick à Madame ROBBES Martine.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h12.

Monsieur CHANU Hervé a été nommé secrétaire de séance.

Le 12^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) entre en application au 1^{er} janvier 2025.

Ce 12^{ème} programme traduit les orientations du SDAGE 2022-2027, du plan Eau, de la Directive Eau Potable et de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN mise à jour en octobre 2023.

L'ambition du 12^e Programme est de préserver et améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers notamment en agissant sur les pollutions et les prélèvements. Pour assurer la permanence de l'approvisionnement des réseaux publics par une eau conforme aux exigences sanitaires, il s'agira de privilégier les solutions préventives aux curatives (traitement). Par ailleurs, il faudra anticiper et gérer les crises liées au changement climatique en accompagnant les services d'eau potable à conduire une démarche de sobriété afin de réduire leurs prélèvements et d'être plus résilients.

Afin d'anticiper les évolutions envisagées dans la rédaction du 12^{ème} programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie, il est proposé de **définir dès maintenant la « stratégie de préservation de la ressource » du Syndicat.**

En effet, l'adoption de cette stratégie par la collectivité sera une conditionnalité pour 2 chapitres du programme d'intervention de l'Agence :

- Les aides aux travaux AEP (hors travaux fuites) : qualité, sécurisation...
- Les aides à l'animation lorsque la collectivité n'est pas signataire d'un Contrat de Territoire Eau et Climat pour les actions de préservation de la ressource.

Le 12^{ème} programme étend également l'obligation de mise en œuvre d'un programme d'actions aux captages en eau de surface « sensibles ». Un échéancier de mise en place de ces programmes pourrait être accepté et est à intégrer à la stratégie.

Enfin, cette stratégie doit aborder également le volet quantitatif en lien avec l'adaptation au changement climatique.

La stratégie de protection de la ressource en eau a pour objectif de permettre au Syndicat, ainsi qu'à l'AESN, d'identifier les priorités d'interventions en termes de protection et gestion quantitative de sa ressource. Elle peut être intégrée à un contrat de territoire eau climat.

Le projet de stratégie de protection de la ressource en eau est joint en Annexe.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 014-979895364-20240925-DELIB2024_078-DE



- ✓ **ADOPTENT** la stratégie de protection de la ressource en eau jointe en Annexe
- ✓ **DECIDENT** que cette stratégie aura une durée de validité de 6 ans, jusqu'à délibération contraire ou modificative.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON*

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 014-979895364-20240925-DELIB2024_078-DE

